

## **BULLETIN D'ADHESION 2020**

Nom de l'Association:
Adresse mail@@
Président :
Adresse mail@@
Secrétaire : Portable :
Adresse mail@@
Trésorier:Portable:
Adresse mail@@
Assurance: Compagnie Contrat N°
Adresse postale (et ad. mail) de l'association
Site web de l'association :
<b>40 €</b> Adhésion d'une association.
Le bulletin d'adhésion et la cotisation sont à adresser au trésorier : Par virement bancaire sur le compte de PNCM :
Code IBAN : FR76 1170 6440 0453 4188 8300 159
Ou par voie postale :
Patrimoine Navigant en Charente Maritime— Patrice HYPPEAU — 22 petite rue du bourg — 17220 Saint Christophe
Le bulletin d'adhésion sera, alors, remis au trésorier lors de l'AG.
Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion.  Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :  Patrice Hyppeau, trésorier : <a href="mailto:patricehyppeau@aol.com">patricehyppeau@aol.com</a> Isabelle Mann, secrétaire : <a href="mailto:isabelle@pncm.fr">isabelle@pncm.fr</a>
Montant réglé : le
Signature :
Veuillez indiquer (si nécessaire) la liste des bateaux de l'association et les coordonnées des responsables du bateau.
Bateau :Responsable :Tel : Portable :
Adresse mail@
Bateau :Responsable :Tel :Portable :
Adresse mail@
Bateau :

Si les caractéristiques de votre (vos) bateau(x) sont déjà intégrées dans la base de données de PNCM, ces informations ne sont pas nécessaires (sauf si certaines ont été modifiées pendant l'année 2019).